



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le 12 mars 2018, le conseil a adopté le règlement **1820-001** intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1820 CONCERNANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS SUR LES PONTS DE LA VILLE.** », lequel a été approuvé, par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec le 17 avril 2018.

Le règlement **1820-001** a pour objet de modifier le poids total autorisé sur un pont des Îles Corbeil.

Ce règlement est maintenant inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache et il entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Il est à la disposition de toute personne qui veut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Fait à Saint-Eustache, ce 19^e jour d'avril 2018.

Le greffier,
Mark Tourangeau